Québec

Projet de cogénération
par Bowater Pâtes et Paiers Canada inc.
Gatineau 6211-03-032

Le ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

Québec, le 1er mars 2001

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet de cogénération Gatineau, Québec par Bowater Pâtes et Papiers Canada inc., le 13 mars 2001, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PAUL BÉGIN

25e Charte des droits et libertés de la personne du Québec

Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest,
26e étage, Tour Nord
Montréal (Québec) H5B 1A4

Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées, dont 75 % après consommation.

Québec

Le ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

Québec, le 1er mars 2001

Monsieur Michael Groves, ing.
Directeur de l'Environnement
Bowater Pâtes et Papiers Canada inc.
79, rue Main
Gatineau (Québec) J8P 4X6

Monsieur,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet cogénération Gatineau, le 13 mars 2001 conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Le dossier sera déposé dans les locaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Québec et à Montréal et dans différents centres de consultation déterminés par ce dernier.

À titre d'initiateur de projet, je vous demande de bien vouloir donner suite aux obligations qui vous incombent concernant l'information publique. Les responsabilités et obligations sont précisées à la section IV du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Je souligne de plus que vous devez transmettre une copie du résumé visé à l'article 4 du Règlement à toute municipalité locale dans les limites de laquelle vous avez l'intention d'exécuter votre projet.

Pendant la période d'information de 45 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut m'adresser une demande relative à la tenue d'une audience publique.

25e Charte des droits et libertés de la personne du Québec

Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest,
26e étage, Tour Nord
Montréal (Québec) H5B 1A4

Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées, dont 75 % après consommation.

Si des précisions ou des explications sur le déroulement de cette période d'information vous étaient utiles, vous pourriez vous adresser au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au numéro (418) 643-7447.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

PAUL BÉGIN

c.c. M. André Harvey, président du BAPE

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées, dont 75 % après consommation.